

L'accompagnement VAE Du CAPA eu BTSA

Tous diplômés du ministère de l'agriculture

Un suivi individuel jusqu'à la validation des acquis. Travail en profondeur et personnalisé.

PUBLIC CONCERNÉ

- Salariés en CDI, CDD, intérimaires,...
- Non salariés : professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, ...
- Agents publics titulaires ou non
- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale

La seule condition : Est de justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins un an en rapport direct avec la certification visée.

POINTS FORTS

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées.
- Nos accompagnateurs détiennent toute l'expertise, l'écoute, et le conseil pour vous accompagner dans votre démarche VAE.
- Vous serez accompagné(e) par une personne professionnalisée et référencée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET PRÉ-REQUIS

- Effectuer une demande d'inscription auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en région (site internet de la DRAAF/SRFD Occitanie) en renseignant le dossier de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).
- Après réception de votre recevabilité, contacter le CFPPA pour accéder à l'accompagnement tout au long de votre démarche.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Votre référent VAE vous accompagne dans votre démarche afin de valoriser votre expérience et vous permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Cette aide permet au bénéficiaire d'acquérir une méthode de travail afin d'élaborer et de remplir son dossier de VAE et de préparer l'entretien avec le jury. Il commence dès de la confirmation de la recevabilité de la DRAAF.
- Le candidat s'engage à respecter les échéances. La durée de l'accompagnement est fixée en début d'accompagnement. Les heures sont réparties en fonction de la disponibilité du candidat, de l'accompagnateur et de l'avancement du dossier. Un échéancier avec les modalités est défini lors du 1er entretien qui est souvent physique, il est signé par les 2 parties. Il pourra être ajusté en fonction des contraintes du candidat et des dates de jury et remise de dossier.

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagner le candidat dans la rédaction du dossier de validation (ce dossier va mettre en valeur les liens entre votre expérience et le référentiel de compétences du diplôme), et à la soutenance orale de votre dossier devant le Jury VAE.
- Préparer sa validation après avoir reçu l'avis de la recevabilité du dossier par l'organisme certificateur.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Les diplômés du ministère en charge de l'agriculture sont constitués de blocs de compétences. A l'issue de l'entretien avec le jury, soit vous obtenez le diplôme en entier soit vous obtenez des blocs de compétences.
- L'accompagnement alterne des phases en présentiel avec l'accompagnateur et des phases de travail personnel.
- Les entretiens peuvent se dérouler au centre de formation et/ou à distance, vous a été délivré.

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation :

1. Mise en place d'un échéancier
2. Présentation du référentiel du diplôme visé
3. Aide à l'appropriation du dossier de validation
4. Exploration des expériences
5. Rédaction progressive du dossier
6. Description et analyse des activités présentées au jury
7. Préparation à l'entretien avec le jury

FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT - TARIFS

Formule d'accompagnement	Durée	Tarif
Formule renforcée	21 heures	1.470 €
Formule de base	15 heures	1.050 €
Complément de formule de base	6 heures	420 €
Accompagnement dossier complémentaire	4 heures	280 €

LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT

CFPPA de l'Hérault :

- Site de Béziers : 967 Traverse de Colombiers - 34500 Béziers
- Site de Pézenas : 8 Allée du Général Montagne - 34120 Pézenas
- Site de Montpellier : 3224 Route de Mende - 34093 Montpellier Cedex 5

COMMENT FINANCER SA VAE ?

Une VAE s'effectue à votre initiative ou à celle de votre employeur. Lorsque la démarche est à l'initiative de l'employeur ou avec son accord, elle peut être financée dans le cadre du Plan de Formation de l'entreprise. Lorsque la démarche est à l'initiative du salarié, une VAE peut être réalisée (avec l'accord de l'employeur sur le calendrier si elle est faite en tout ou partie sur le temps de travail) dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF : identifiant CFPA : 200).

Elle peut également être financée dans le cadre du congé pour VAE.

Pour les demandeurs d'emploi, la prise en charge financière varie selon vos droits : CPF, Aide individuelle à la formation (Pôle emploi), Autofinancement. Le CFPPA de l'Hérault peut vous accompagner sur les démarches à suivre pour les prises en charges. Nous consulter.

CONTACT DRAAF/SRFD OCCITANIE

SRFD

Site de Toulouse, DRAAF Occitanie
Cité Admin., BD Armand Duportal
31074 Toulouse Cedex

Référente VAE

Mme Stéphanie BERDUCOU
05 61 10 62 26
stephanie.berducou@educagri.fr

CONTACT

CFPPA de l'Hérault - Site de Béziers

Référent Administratif | Responsable de Site
Sandrine LACROIX | Cédric FERRER

967 Traverse de Colombiers, 34500 Béziers

04.67.28.46.69 | cfppa.beziers@educagri.fr



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et présence d'un référent handicap sur le campus



Taux de réussite
90%

Taux de satisfaction
88%

www.cfppa-herault.fr